

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle Question écrite n° 43655

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les relations culturelles extérieures. Dans son récent rapport « le réseau culturel de la France à l'étranger », la Cour des comptes souligne qu'avec plus de 1 500 implantations aux statuts divers, le réseau culturel français est le plus étendu du monde. Le budget global de l'action culturelle pour l'année 2013 est d'un peu plus de 1,3 milliard d'euros. Ce réseau reste toutefois confronté à une érosion de ses moyens de financement. Il est également touché par des difficultés liées à ses ressources humaines, dont les effectifs diminuent régulièrement et qui demeurent très largement dépendantes d'agents contractuels, dont la présence est limitée à quelques années. La Cour des comptes préconise donc de mettre en place une procédure d'évaluation des projets du réseau culturel.

Texte de la réponse

La démarche d'évaluation est d'ores et déjà systématisée pour tous les projets relevant du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) avec une évaluation à mi-parcours, puis finale et, ce, y compris dans le secteur culturel. A ce titre, des formations d'une durée de cinq jours sont dispensées chaque année aux agents en charge de la mise en place de projets de coopération culturelle et/ou du suivi d'exercices d'évaluation de ces actions. Ces stages, qui ont vocation à se développer, ont pour principal objectif de clarifier les enjeux liés aux procédures d'évaluation et de donner aux agents les outils permettant un pilotage de qualité de ce type d'exercice. Par ailleurs, la question des publics cibles bénéficiaires des projets et manifestations menés par le réseau culturel occupe une place centrale dans la réflexion du ministère et dans la mise en oeuvre de ceux-ci par son opérateur culturel et l'ensemble du réseau culturel. Ainsi, certains des indicateurs arrêtés pour le contrat d'objectifs et de moyens de l'Institut français pour la période 2011-2013 intègrent, d'ores et déjà, la dimension évaluation de l'impact des actions menées (à l'instar de celui portant sur le nombre de visiteurs et utilisateurs des plateformes numériques de l'IF). Ce type d'indicateur a vocation à être intégré d'une manière plus systématique dans le prochain contrat d'objectifs de l'IF pour la période 2014-2016.

Données clés

Auteur : M. Philippe Le Ray

Circonscription: Morbihan (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 43655 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>26 novembre 2013</u>, page 12194 Réponse publiée au JO le : <u>10 décembre 2013</u>, page 12876